

Avis public



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE S.E.C. localisé sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, dans la Municipalité de Grosse-Île.

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet éolien de Grosse-Île s.e.c. est développé en partenariat 50-50 avec l'Alliance de l'énergie de l'Est et Valeco Énergie Québec. Ce projet pourrait comprendre entre quatre et sept éoliennes pour une puissance d'environ 16,8 MW. Ce projet est développé près du site éolien du Parc éolien de Dune-du-Nord (mis en service en décembre 2020).

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 17 juin 2023, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3830 ou sans frais 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs : L'évaluation environnementale au Québec méridional (gouv.qc.ca).

19 mai 2023

Cet avis est publié par Parc éolien de Grosse-Île s.e.c. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).